

DÉCISION PORTANT OUVERTURE D'UN APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CHEF DE DÉPARTEMENT CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS

Au titre de l'année 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

- Vu le Dahir portant loi n° 1-74-16 du 12 Rabii II 1396 (12 avril 1976) relatif à l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu le Décret n° 2-77-742 du 20 Chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut du personnel de l'Office National Marocain du Tourisme, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la décision conjointe du 24 septembre 2025 fixant l'organisation de l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29 avril 2013) relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu les nécessités de service.

DÉCIDE

Article Premier :

L'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) lance un appel à candidature pour occuper le poste de Chef de Département Contrôle des Engagements.

Article 2 : Conditions d'accès

L'appel à candidature est ouvert aux :

I/ Candidats externes qui remplissent les conditions suivantes, à la date du lancement de cet appel à candidature :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être titulaire d'un Master ou d'un diplôme reconnu équivalent selon la réglementation en vigueur en Comptabilité, Finances, Gestion, Contrôle de Gestion ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins douze (12) ans, dont un minimum de six (6) ans dans le secteur public, dans les domaines de la comptabilité, de la gestion, de la finance, du contrôle de gestion ou dans un domaine équivalent.

II/ Candidats internes qui répondent à l'une des conditions suivantes, à la date du lancement de cet appel à candidature :

1. Fonctionnaires statutaires et agents contractuels remplissant les conditions suivantes :

- Être classé au moins au grade d'Inspecteur Divisionnaire (échelle 11) ou au grade d'Ingénieur d'État ou grade équivalent ;
- Être titulaire au moins d'un diplôme donnant accès au grade d'Inspecteur (échelle 10) ou équivalent ;
- Avoir cumulé au moins quatre (4) années effectives en qualité de statutaire ou cinq (5) années pour les contractuels ;
- Avoir exercé la fonction de Chef de Service.

2. Fonctionnaires statutaires et agents contractuels exerçant les fonctions de Chef de Département.

Article 3 : Descriptif du poste

Missions du poste :

Garantir la fiabilité du contrôle a priori des engagements de dépenses de l'ONMT, dans le cadre de la politique de conformité budgétaire de l'Office, en pilotant les principales activités suivantes : le contrôle des dossiers de consultation, des contrats et des conventions avant engagement, la participation aux commissions de passation des marchés, le suivi de l'exécution budgétaire et des virements, ainsi que l'encadrement et le développement des compétences des chefs de service du département, et ce dans le respect du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics et des règles budgétaires en vigueur, afin de prévenir tout double emploi ou dépassement budgétaire et de sécuriser les actes de dépense soumis à approbation.

Responsabilités / Activités de base :

Contrôle a priori des dossiers d'engagement

- Superviser le contrôle des projets de dossiers de consultation, contrats et conventions.
- Piloter le contrôle a priori des dossiers avant leur engagement.
- Vérifier l'absence de double emploi entre les dépenses engagées.
- Assister aux commissions de passation des marchés et des contrats.

Suivi de l'exécution budgétaire

- Suivre l'exécution budgétaire des dépenses engagées.
- Contrôler le traitement des virements budgétaires.
- Alerter la Direction sur les risques de dépassement ou de sous-utilisation des budgets.

Pilotage des services de conformité des engagements

- Coordonner les activités des trois services de conformité rattachés au département (budget, achats, ressources humaines).
- Harmoniser les méthodes et outils de contrôle appliqués par les services.
- Consolider les reportings produits par les services pour la Direction.

Encadrement et développement de l'équipe

- Encadrer et évaluer les chefs de service et cadres du département.
- Identifier les besoins de formation, notamment sur la réglementation des marchés publics.
- Accompagner la montée en compétences de l'équipe issue de l'ex-Trésorier Payeur sur le périmètre des engagements.

Compétences requises :

- Maîtrise de la réglementation relative aux marchés publics et des procédures des commissions d'appels d'offres.
- Maîtrise de la comptabilité générale et budgétaire.
- Maîtrise des finances publiques.
- Maîtrise du contrôle de gestion.
- Maîtrise des techniques de gestion des risques.
- Connaissance et utilisation des outils de gestion budgétaire et de contrôle (PGI).
- Maîtrise des techniques de gestion et de développement des compétences des collaborateurs.

Aptitudes :

- Grande rigueur professionnelle et sens de l'intégrité.
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse.
- Capacité à gérer le stress et à travailler sous pression.
- Bon sens de l'organisation et de la gestion des priorités.
- Bonnes capacités d'encadrement des équipes et de leadership.

SM

Article 4 : Dossier et modalités de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur Général ;
- Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le Plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance pour le poste à pourvoir.
- Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Électronique (CNIE) ;
- Les copies des diplômes obtenus ;
- Les copies des certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- Une autorisation de candidature, délivrée par l'administration d'origine (pour les candidats fonctionnaires).

Les candidatures doivent être obligatoirement déposées au niveau de la plateforme électronique de candidature : <https://concouris.com/o/onmt> ; et ce, **au plus tard le 29 OCT. 2026 à minuit.**

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ONMT se chargera d'examiner les dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront diffusés en interne par messagerie et sur le site emploi public.

Pour le Directeur Général et par délégation
Sara BENABDELLAH

Directrice Ressources
et Relations Institutionnelles